

L'an deux mil dix-huit, le 23 mars à 18 H, le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de :

M. JOSSON F, Mme PREAT Marie Josée excusés

M. PONT Jean Paul a été nommée secrétaire de séance

2031 Compte de gestion 2017 - budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **VOTE** le compte de gestion dressé par la trésorière de VITRY en ARTOIS, à savoir :

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2016 :	- 45 996,42 euros
Résultat propre à 2017 :	+ 364 254.86 euros
Résultat de clôture 2017 :	+ 318 258.44 euros

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2016 :	+ 486 482.22 euros
Résultat propre à 2017 :	+ 65 793.38 euros
Résultat de clôture 2017 :	+ 552 275.60 euros

Résultat global de clôture :	+ 870 534.04 euros
------------------------------	--------------------

2032 Compte administratif 2017 – Budget Communal

Après avoir présenté le Compte administratif 2017, M. MAYEUX Bernard, Maire sort de la salle pour le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le Compte administratif 2017 qui dégage (*en résultats cumulés au 31/12/2016 - M14*) un excédent d'exploitation de 552 275.60 € et un excédent d'investissement de 318 258.44 €

- **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats au BP 2018 compte tenu d'un déficit des restes à réaliser arrêté à 239 017 euros.

2033 Compte de gestion 2017 - budget CCAS

Compte tenu de la dissolution du CCAS actée par délibération 2011 du 20 octobre 2017, le Conseil Municipal se prononce sur le compte de gestion 2017 du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **VOTE** le compte de gestion dressé par la trésorière de VITRY en ARTOIS, à savoir :

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2016 :	+ 58 063.78 euros
Résultat propre à 2017 :	+ 65 000.00 euros
Résultat de clôture 2017 :	+ 123 063.78 euros

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2016 :	+ 5 404.68 euros
Résultat propre à 2017 :	+ 368,53 euros
Résultat de clôture 2017 :	+ 5 773.21 euros
Résultat global de clôture :	+ 128 836.99 euros

2034 Compte administratif 2017 – Budget CCAS

Compte tenu de la dissolution du CCAS actée par délibération 2011 du 20 octobre 2017, le Conseil Municipal se prononce sur le compte de gestion 2017 du CCAS.

Après avoir présenté le Compte administratif 2017 du CCAS, M. MAYEUX Bernard, Maire sort de la salle pour le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le Compte administratif 2017 qui dégage (*en résultats cumulés au 31/12/2016 - M14*) un excédent d'exploitation de 5 773.21 € et un excédent d'investissement de 123 033.78 €

2035 Reprise des résultats du CCAS

Vu la délibération 2011 du 20 octobre approuvant la dissolution du CCAS,

Considérant qu'il convient d'intégrer les résultats du CCAS dans les comptes de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'intégration des résultats comme suit :

- Résultat d'investissement : 123 063.78 € en recette au compte 001
- Résultat de fonctionnement : 5 773.21 € en recette au compte 002

- **AUTORISE** M. le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à cette décision.

2036 Subventions 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions 2018 aux associations qui ont présenté leur bilan comptable ou le compte d'emploi de la subvention versée précédemment, pour un montant total de 25 492 euros inscrits au BP 2018

Association	€
O.C.C.E. Coop scolaire	750
Club Cyclo Tortequesne	200
Parents d'élèves CES Biache	50
Comité des fêtes Tortequesne	1220
Bibliothèque mille et une pages	800
Football Club Tortequesne	2 200
F.N.A.C.A.	250
A.E.A.E.	1200
Le Messenger	250
J.P.A. ARRAS 3	50
L'ACLHAME	620
Société de chasse	500

La Ronde des Arts	300
AFR	110
Club Jujitsu Tortequesne	300
Association Petit Marais	100
Association Multiloisirs de Gouy	15 792
Epices Riz Solidaire	300
Divers	500
Total	25 492

2038 Achat Fontaines Petit Marais

M. Hervet Christian, Président de la Commission Achats fait part au Conseil de la consultation qu'il a menée pour l'achat de fontaine au Petit Marais et de la décision de la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'achat et de la pose de 2 fontaines au Petit Marais à la SARL Didier SPRIMONT de Riencourt les Cagnicourt pour un montant TTC de 1 476.00 €.

2039 Emplois saisonniers "adjoints techniques territoriaux"

M. Le Maire rappelle la délibération 1782 du 23 mai 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels afin de faire face à l'accroissement d'activité (Camping et Petit Marais) durant la période estivale.

Il indique qu'il convient d'indiquer les paramètres de ces emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** deux emplois contractuels saisonniers d'adjoints techniques territoriaux à temps complet, conformément à l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (modifiée);
- **FIXE** la durée des 2 emplois à 6 mois maximum du 1er avril au 30 septembre 2018
- **FIXE** la durée hebdomadaire de travail à 35 heures (temps complet).
- **DIT** que la rémunération sera calculée en référence à l'échelle C1 à l'indice brut 347, majoré 325.

2040 Renouvellement « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF du Pas de Calais

Le contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance au 31 décembre 2017.

Le Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021 intègre et cofinance la colonie d'hiver ainsi que d'éventuels nouveaux développements.

Sa durée est de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 4 ans, ainsi que les avenants pouvant s'y joindre.

2041 Renouvellement du partenariat avec l'Association multiloisirs Intercommunale de Gouy sous Bellonne dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse – Colonie d'hiver 2018

M. le Maire rappelle que la colonie d'hiver 2017 dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse avait été organisée en partenariat avec l'Association Multiloisirs Intercommunale de Gouy sous Bellonne,

Vu le bon déroulement de la colonie et le sérieux de l'Association il propose de renouveler le partenariat avec l'Association pour la colonie d'hiver 2018 dans le cadre du CEJ passé avec la Caisse d'Allocations familiales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec l'Association Multiloisirs Intercommunale de Gouy sous Bellonne pour l'organisation de la colonie d'hiver 2018.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

2042 Création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale

Vu la remarque de la Préfecture en date du 1^{er} février concernant la création d'une Commission Communale d' Action Sociale constituée de membres non élus, le Maire propose de créer en remplacement de la Commission un Comité Consultatif d'Action Sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'instituer** un Comité Consultatif d'Action Sociale pour la durée du présent mandat et à compter du 1^{er} janvier 2018
- **de fixer** sa composition à 14 membres
- **de nommer** M. MAYEUX Bernard, Président du Comité,
- **de nommer** en tant que membres élus : Mme LAFORGE Marie Claire, Mme RENARD Marie Pierre, Mme DAGNIAUX Isabelle, Mme DUBOIS Sylvette, Mme PREAT Marie Josée, Monsieur PONT Jean Paul, M. BENOIT Dany, M. REYMBAUT Jean Pierre
- **de nommer** en tant que membres non élus : Mme DEMOLIN Dominique, Mme JOSSON Magali, Mme LALOUX Jacqueline, Monsieur DEBERT Christian, M. DETOURNAY Francis, M. FAUVEAUX Maurice

2043 Secours – Bons aux indigents

Vu la dissolution du CCAS par délibération 2011

Le Conseil municipal mandate le Maire, aux fins de délivrer autant que de besoins, et dans la limite de 700 €, des bons de combustible de 45,60 ou 70 € selon la situation personnelle des demandeurs, en résidence à Tortequesne, et à son appréciation.

2044 Tarifs baux de chasse du CCAS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que les baux de chasse renouvelés (période triennale) ou souscrits à compter du 14.07.2018 seront établis au tarif de 30.50 €/ha

2045 Demande de subvention – Réfection complète des sanitaires de la salle des fêtes avec mise en accessibilité aux personnes handicapées.

M. le Maire rappelle au Conseil la décision d'engager la réfection complète des sanitaires de la salle des fêtes avec mise en accessibilité aux personnes handicapées.

Il propose de solliciter une aide au titre du soutien à l'investissement public local en 2018 avec le plan de financement prévisionnel suivant :

L'enveloppe financière du programme est chiffrée à 24 878.21 € HT.

Dotation de soutien à l'investissement local 50 % 12 439.10 € HT

Autofinancement collectivité 50 % 12 439.11 € HT

Coût de l'opération 24 878.21 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** une aide au titre du soutien à l'investissement public local en 2018 pour la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer la demande.

2046 Travaux sur voirie communale : réalisation d'une tranchée drainante, changement de bordures dans diverses rues, création de borduration rue du 8 Mai

M. Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de sur la voirie communale : réalisation d'une tranchée drainante, changement de bordures dans diverses rues, création de borduration rue du 8 Mai.

M. PONT Jean Paul, 1er adjoint, fait part de la consultation qu'il a mené pour ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de faire exécuter ces travaux de voirie
- **DIT** que les travaux sur voirie communale seront réalisés par l'Entreprise HEDOIRE de DURY pour un montant total HT de 12 209 €

2047 Non valeur

Par courrier du 01/03/2018, Mme la trésorière demande la non valeur des côtes impayées de M. MAYER Tony d'une valeur de 658.07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur la côte impayée :

T.365/2013 M. MAYER Tony 658.07 €

2048 Taux d'imposition 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** les taux d'imposition 2018 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	13,64 %
Taxe foncière bâtie	15,05 %
Taxe foncière non bâtie	46,77 %

Taux inchangés par rapport à 2017

2049 Achat autolaveuse

M. Hervet Christian, Président de la Commission Achats fait part au Conseil de la consultation qu'il a menée pour l'achat d'une autolaveuse et de la décision de la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'achat d'une autolaveuse pour la salle polyvalente à la société ISAMPRO de Verton pour un montant TTC de 4 788.00 €.

2050 Vote du budget primitif Exercice 2018

Sur le rapport présenté par M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2018 de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	899 959.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	858 622.00 €
TOTAL DES DEPENSES :	1 758 581.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	1 052 770.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	858 622.00 €
TOTAL DES RECETTES :	1 911 392.00 €

2051 Convention de partenariat avec l'Association « Epices Riz Solidaire »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'action proposée par l'association « Epices-riz Solidaire Scarpe/Sensée » à vocation non lucrative dont le but est de promouvoir des actions d'aide aux personnes victimes de l'exclusion ou en difficulté quelque soit leur âge et le motif, l'insertion sociale et professionnelle de personnes vulnérables marginalisée ou en voie de l'être. Cette aide se matérialise notamment à travers la fourniture de denrées alimentaires ou non alimentaires de première nécessité.

Il fait part de l'avis du Comité consultatif du CCAS et propose au Conseil qu'une convention de partenariat soit établie entre la commune et l'association « Epices Riz Solidaire Scarpe/Sensée ».

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Epices Riz Solidaire Scarpe/Sensée » dont un exemplaire est joint à la présente délibération pour une durée d'un an à compter du 01/04/2018 au 31/03/2019.